

Danemark

« L'organisation de la protection de l'enfance », par le directeur Erik Leuning. « L'hygiène pendant la première année », par le Dr P.-W. Bræstrup. Suivent le texte d'une conférence donnée par E. v. Holstein-Rathlou sur les appareils mécaniques pour la respiration artificielle, puis un aperçu sur le sérum sec, un compte rendu sur le secours de guerre de la Croix-Rouge danoise, un rapport sur la période du 1^{er} avril au 30 juin 1944.

Dans la partie consacrée à l'activité des samaritains danois, on trouve une étude sur le phosphore et les bombes incendiaires.

Finlande

Assistance de la Croix-Rouge finlandaise aux blessés et aux mutilés, victimes de la guerre¹

La Croix-Rouge finlandaise a publié une brochure, abondamment illustrée, où se trouvent décrites les activités de l'œuvre, particulièrement émouvante, d'assistance aux blessés et aux mutilés de guerre, fondée, sous ses auspices, par le colonel-médecin prof. S. A. Brofeldt. Nous détachons, en traduction, l'extrait suivant de cet intéressant document.

L'atelier de prothèses de la Croix-Rouge finlandaise a commencé son travail en août 1940 ; depuis lors et jusqu'à la fin de 1942 il a fourni des membres artificiels à plus de 1,000 amputés de la jambe et à plus de 4,000 amputés du bras. En outre il a fabriqué près de 2000 attelles de divers genres.

La Croix-Rouge finlandaise a également organisé un service gratuit de traitements dentaires, grâce à l'engagement pris par de nombreux dentistes de soigner les invalides de guerre à titre bénévole ; la denture de plus de 1000 invalides a été remise en bon état.

La loi finlandaise prévoit une rente en faveur des invalides dont l'incapacité de travail est de 10% au moins ; ceux dont l'incapacité s'élève à 30% au moins ont droit à l'assistance professionnelle, qui comprend la rééducation professionnelle au cas où l'état physique de l'invalidé l'exige.

¹ *Die Verwundeten- und Kriegsbeschädigtenfürsorge des Finnischen Roten Kreuzes.* Helsinki, Das Finnische Rote Kreuz, 1943. In-8° (230-180), 61 p.

Finlande

La première campagne d'hiver en Finlande a créé environ 7000 invalides, auxquels l'Etat verse une pension, et l'examen du degré d'invalidité de ces hommes révèle que la moitié souffre de plus de 30% d'incapacité et doit, en conséquence, changer de métier. En outre, on a pu constater que le 70% environ des invalides étaient des ouvriers non qualifiés. Dans ces conditions, la rééducation professionnelle offrait le seul moyen de leur procurer un travail rétribué, et de leur donner la possibilité d'entretenir leur famille. Sur la proposition de la Croix-Rouge finlandaise, 40 cours d'instruction groupant 550 participants furent organisés en 1940. Jusqu'à la fin de 1942, près de 1500 invalides ont bénéficié de cette instruction, qui a accusé d'excellents résultats; plusieurs centaines d'invalides ont acquis ainsi des connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour devenir des travailleurs qualifiés, capables à tous points de vue d'assurer leur propre existence. Au cours du second semestre de 1942, cette œuvre de prévoyance en faveur des invalides passa sous le contrôle de l'Etat; mais la collaboration de la Croix-Rouge finlandaise se poursuit en ce sens qu'elle encourage les invalides à profiter de ces cours, et des facilités offertes, et qu'elle leur procure un logement pendant la durée de l'instruction.

A cet effet, la Croix-Rouge a installé des maisons d'accueil à Helsinki, au nombre de neuf, avec 250 lits. Les invalides y trouvent le meilleur confort, bien que l'installation en soit fort simple, et toutes sortes de distractions, radio, instruments de musique, jeux, journaux, etc., sont mises à leur disposition.

En ce qui concerne l'aide matérielle aux invalides, elle revêt différents aspects et tout d'abord l'octroi d'une indemnité capitalisée, assez importante, dont le taux fut fixé par le maréchal Mannerheim lui-même dès la fin de la campagne d'hiver. Ces indemnités servent en premier lieu à l'achat de maisonnettes et de terrains à cultiver, destinés aux mutilés de guerre. Le taux de cette indemnité est en fonction du degré d'incapacité, et varie de 3,000 à 25,000 marks; les amputés et les grands blessés touchent de 10.000 à 12.000 marks. Jusqu'à ce jour, 3000 invalides environ ont reçu l'indemnité capitalisée, et la Croix-Rouge finlandaise a consacré à cette œuvre une somme d'environ 18 millions de marks.

Finlande

De plus, des allocations spéciales permettent l'achat d'instruments de travail. En outre il a fallu également pourvoir aux besoins vestimentaires des invalides ; 5650 environ d'entre eux ont reçu un secours de ce genre, formant un total de 38.000 pièces d'habillement. Quant aux familles, elles n'ont point été oubliées sous ce rapport et 2000 d'entre elles, comptant 7000 personnes, ont reçu à titre de don, fort apprécié, 37.500 articles de vêtements.

L'une des formes d'assistance les plus utiles et les plus importantes est d'installer l'invalidé dans son propre foyer. A cet effet, la Croix-Rouge finlandaise a été heureuse de recevoir à titre de don, de Suède, 76 maisonnettes fabriquées en série, qui ont été installées soit isolément, soit en petits groupes à proximité de centres urbains, et allouées, à titre de prêt, à des grands blessés capables de travailler. Ces maisons restent la propriété de la Croix-Rouge jusqu'au jour où le locataire apportera la preuve de sa capacité de subvenir à ses propres besoins, ainsi qu'à ceux de ses proches ; au surplus, l'invalidé peut acquérir la maisonnette qu'il habite à des conditions extrêmement favorables.

Jusqu'à la fin de 1942, la Croix-Rouge finlandaise a consacré à cette œuvre une somme de 9.500.000 marks.

L'œuvre de prévoyance de la Croix-Rouge s'adresse également à deux catégories particulières : aux blessés du cerveau et aux aveugles de guerre. Une policlinique pour le traitement des maladies mentales et des affections nerveuses fut installée au début de février 1941 et les malades, dont l'état est un effet de la guerre, ou dont l'affection s'est déclarée depuis l'ouverture des hostilités, y reçoivent des soins appropriés, ou sont dirigés, le cas échéant, sur un établissement spécialisé. Du point de vue des pensions qui sont allouées aux grands blessés, il est fait une distinction entre les blessés du cerveau et les malades atteints d'affections nerveuses.

Le nombre des aveugles des deux guerres se montait à une centaine à la fin de 1942 et, pour faciliter l'assistance à ces hommes, qui vivent fort dispersés, la Croix-Rouge a nommé un agent social qui a pris contact soit directement, soit par écrit avec tous ses protégés, et leur assure, en cas de besoin, une aide rapide. A ce propos, le Croix-Rouge a également reçu de dona-

Finlande

teurs suédois et finlandais des chiens qu'elle a fait dresser pour servir de guides aux aveugles.

L'Office central de l'assistance aux invalides, qui travaille en étroite collaboration avec l'Union des invalides finlandais, constitue dans ce domaine l'organe de liaison entre cette organisation et la Croix-Rouge. L'Office comprend un secrétariat, une section médicale, une section du logement et des indemnités capitalisées, et enfin une section de rééducation professionnelle. En outre, l'Office possède des bureaux secondaires dans une quinzaine de centres urbains. Le contact personnel avec les invalides est assuré par l'organisation des Lottas, qui envoient à l'Office central des rapports périodiques sur l'état de santé et la situation matérielle des invalides dont elles ont la surveillance.

Revue de la Croix-Rouge finlandaise

Dans le numéro 5-6 de son édition en langue suédoise, la Revue de la Croix-Rouge finlandaise « *Finlands Röda Kors* » contient, notamment, quelques indications sur l'activité de la Croix-Rouge finlandaise pendant l'année 1943, ainsi que l'allocution prononcée par le président de la Croix-Rouge suédoise, le prince Charles de Suède, à l'occasion de la semaine de la Croix-Rouge. — Un article du D^r Severi Savonen est consacré aux lois, publiées le 31 mars 1944, qui réglementent l'activité des infirmières-visiteuses et des sages-femmes dans les communes, ainsi que les consultations médicales dans les maternités. — Un article illustré décrit l'hôpital d'enfants de Kuusamo, inauguré le 18 juin 1944. — De plus, le D^r Thorolf Packalén donne un aperçu sur les progrès accomplis dans la lutte contre la grippe. Le numéro se termine par un article d'Anni Voipoi : Le 20^e anniversaire de l'Association des invalides de la guerre de l'indépendance.

Suède

Revue de la Croix-Rouge suédoise

Le numéro de juin de « *Svenska Röda Korset* » publie, notamment, un compte rendu de la semaine de la Croix-Rouge (du 6 au 13 mai), où le D^r G. Hoffmann assista comme délégué du